

2026_38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 26 mai, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2026

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 9 **Votants** : 10

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, CIPRES Estelle, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), IMMORDINO Dominique

Secrétaire de séance : Jean-Michel CONSTANT

Objet : **Nomination du secrétaire de séance**

Vu les articles L.2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin d'assurer le procès-verbal du conseil municipal, il convient de nommer un secrétaire de séance pour le conseil municipal de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, nomme Jean-Michel CONSTANT secrétaire de séance du conseil municipal.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CONSTANT

Le Maire,
Michel COMBES



2026_39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 26 mai, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2026

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 9 **Votants** : 10

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, CIPRES Estelle, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), IMMORDINO Dominique

Secrétaire de séance : Jean-Michel CONSTANT

Objet : **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

Considérant que le procès-verbal a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 28 ~~avril~~ 2026.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CONSTANT

Le Maire,
Michel COMBES

2026_40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 26 mai, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2026

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 11 **Présents** : 9 **Votants** : 10

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, CIPRES Estelle, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FOUCHER Jocelyne LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), IMMORDINO Dominique,

Secrétaire de séance : Jean-Michel CONSTANT

Objet : Achat de terrains et de la grange de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric –
Complément des délibérations n°2025_22 et n°2025_27

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux délibérations ont été prises concernant l'achat de terrains et de la grange à Monsieur HAHUSSEAU Frédéric.

La première délibération n°2025_22, concernait l'achat de plusieurs terrains et de la grange sans autre précisions.

La deuxième délibération n°2025_27 ne concernait que les terrains venant de divisions parcellaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération en prenant en compte toutes les parcelles que la commune souhaite acheter selon le tableau joint.

Parcelles		Superficie en m ²	
Section	Numéro		
C	740	456	Divisions parcellaires
C	731	802	
C	734	347	
C	744	934	
C	742	247	
C	461	940	Parcelles entières
C	628	1895	
C	624	107	
C	625	7	
TOTAL		5 735	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acheter :

- La totalité des parcelles citées ci-dessus pour un total de 5 735 m² de terrain pour un prix d'achat de 2 000 € l'hectare, soit un prix de 1 147,00 €.
- La grange située sur la parcelle C 445 pour un prix d'achat de 2 000 €.

Soit une valeur totale pour la grange et les parcelles de 3 147,00 €

Monsieur le Maire rappelle que les frais de notaires sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat de la grange et des différentes parcelles, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CONSTANT

Le Maire,
Michel COMBES

